



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 21 septembre 2023

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 14/09/2023

Présents : 7

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 8

Présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Pour: 0

Absents excusés représentés: Pierre ELLMANN par Frédéric RICHERT

Contre: 0

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2023_09_04

Objet: Règlement location salle d'activités : modifications

- Tireuse HOSTEIN : suite à des dérèglages de la tireuse lors des locations, le Maire propose d'ajouter cette close à l'article 8 : lorsque la salle est louée, si les personnes utilisent la tireuse, ils ont l'obligation de prendre les fûts chez HOSTEIN.

Cette tireuse a été mis en place et est régulièrement révisée par le distributeur HOSTEIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas ajouter cette close.

- Location aux associations : pour le moment, nous avons prévu la gratuité de la salle aux associations du village 2 fois/an. Les associations de notre village s'investissent davantage pour faire vivre notre commune avec des manifestations supplémentaires, et de ce fait, nous pouvons proposer la gratuité de la salle d'activités 4 fois/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre la gratuité de la salle 4 fois/an

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture et publication sur le
site internet de la Commune
le 28 septembre 2023

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 28 septembre 2023
Le Maire, Ernest HAMM Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

Celle

